

BALADE / TEAM- EYRIEUX -AUTO-RETRO,

INFORMATIONS GENERALES

La balade impliquant le déplacement d'un site à l'autre en véhicule conforme au code de la route , le conducteur de l'équipage participant devra impérativement être titulaire d'un permis de conduire valide le jour de l'événement l'autorisant à conduire le véhicule engagé dans la balade.

Le participant doit également avoir son véhicule assuré.

Tout participant s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route et à stationner sur les emplacements prévus à cet effet.

Chaque équipage s'engage à respecter l'ordre public.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents qui pourraient survenir durant la balade, des vols, des dommages aux véhicules ou aux personnes (tant sur les trajets que sur les sites étapes).

Tout manquement à ces règles de participation impliquera l'exclusion du participant. Tout participant autorise la Société Organisatrice à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance et toutes les informations pouvant être liées au véhicule engagé dans la balade.

Signature du conducteur